



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170509-20170509002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2017

Publication : 10/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2017

OBJET : Adhésion au Service Interim de Collectivités (SIC) du Centre de Gestion et signature de la convention de mise à disposition de personnel
N° d'ordre : 20170509 – 002

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 2 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 mai 2017 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Etait absent : Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Vu les articles 14 et 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion des Hautes-Alpes

Vu le décret n° 85-1081 du 08 Octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Vu la délibération du 15 Décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le Service Intérim Collectivités et fixant les modalités d'utilisation

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. C'est pourquoi, pour pallier à d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, le Maire pourra faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire.

La collectivité rémunérera le Service Intérim Collectivités selon les modalités prévues à la convention.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention de mise à disposition proposée.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Service Intérim Collectivités et demande l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition correspondantes en cas de besoin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

ADHERE au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion

AUTORISE le Maire à faire appel en cas de besoin au Service Interim Collectivités et à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel

INSCRIRA les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 mai 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 10 mai 2017*

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'JACQUES BONNARDEL' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.